Envoyé en préfecture le 01/07/2021

Reçu en préfecture le 01/07/2021

Affiché le



ID: 003-240300558-20210629-D202180-DE

## Séance du 29 juin2021 Délibération n° 2021-80

L'an deux mil vingt et un, le 29 du mois de juin à 20 heures, se sont réunis, à Braize, dans la salle polyvalente, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays de Tronçais, sous la présidence de Monsieur Daniel RONDET, Président,

dûment convoqués le 17 juin 2021.

Présent(s): Monsieur Stéphane MILAVEAU, Monsieur Marc SIGNORET, Monsieur Raymond AUCLAIR, Monsieur Fabien THEVENOUX, Madame Véronique PAULMIER, Monsieur Olivier FILLIAT, Monsieur Daniel RONDET, Monsieur Michel GALOPIER, Madame Stéphanie CUSIN-PANIT, Monsieur Gilles JACQUET, Monsieur Daniel ARTIGAUD, Madame Sylvie DUCLOITRE, Monsieur David LOUBRY, Madame Amandine COFFIN, Monsieur Pierre-Marie DELANOY, Monsieur Jérôme JOMIER, Madame Elisabeth PLESSE, Monsieur Didier REGRAIN, Monsieur Sébastien MERY, Monsieur Denis CLERGET, Monsieur Christophe BAJARD, Monsieur Francis LEBLANC

Formant la majorité des membres en exercice ;

Procuration(s): Monsieur Thierry AUDOUIN à Monsieur Stéphane MILAVEAU, Monsieur Sébastien DENIZOT à Monsieur Fabien THEVENOUX

Absents excusés : Madame Marie-Solange LALEVEE, Monsieur Olivier LARAIZE, Madame Nathalie ROUGIER

Présent(s) sans voix délibérative : Madame Anne RENAUD, Monsieur Romain POULET, Monsieur Alain BECQUART

Assistait également à la réunion : Monsieur Loïc DUFOURNEAU

Nombre de Membres en exercice	25
Nombre de Membres présents	22
Nombre de suffrages exprimés	24
Votes Pour	24
Votes Contre	0
Abstentions	0

NOMENCLATURE ACTES		
N°: 4.1	Thème : Personnel titulaire et stagiaire de la FPT	

Objet : Création d'un poste d'adjoint technique à l'école d'Ainay-le-Château

Sur le rapport du Président de la communauté de communes ;

- VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- **VU** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 34 et 38 ;
- VU la délibération n°2020-26 du conseil communautaire en date du 10 mars 2020 relative à la mise à jour du régime indemnitaire lié aux fonctions, sujétions, expertise et expérience professionnelle;
- **VU** la délibération n°2021-41 du conseil communautaire en date du 04 mars 2021 relative au tableau des effectifs ;

Envoyé en préfecture le 01/07/2021

Reçu en préfecture le 01/07/2021

Affiché le

ID: 003-240300558-20210629-D202180-DE

VU la demande écrite d'un agent technique de diminuer son temps de travail, en date du 07 juin 2021;

**Considérant** qu'un agent occupant un poste d'adjoint technique à 33,51 heures annualisées (soit 1 539 heures par an) demande de ne plus exercer ses missions à l'ALSH;

Après en avoir délibéré,

**DECIDE:** 

Article 1: de modifier le tableau des effectifs, en créant un poste d'adjoint technique, pour une

durée hebdomadaire annualisée de 29,60 heures soit 1 359 heures par an.

Article 2 : de charger le Président de procéder à toutes les démarches permettant de pouvoir ce

poste à compter du 1er septembre 2021.

Article 3: de prévoir les crédits nécessaires au chapitre 12 du budget primitif 2021.

**Article 4 :** d'autoriser le Président à exécuter la présente délibération.

Fait et délibéré le 29 juin 2021, Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

extrait sonforme,

Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr